

VINS ET SPIRITUEUX

VENTE SUR DÉSIGNATION



LUNDI 19 OCTOBRE 2009

Drouot-Richelieu - salle 2 - 14 h 30

Experts

Alex de CLOUET

71 rue du 22 septembre
92400 COURBEVOIE

Tél. : +33(0)1 43 34 81 20

Fax : +33(0)1 47 88 01 07

Aymeric de CLOUET

35 rue des Morillons
75015 PARIS

Port. : +33(0)6 15 67 03 73

Fax : +33(0)1 43 54 39 10

1, rue de la Grande-Batelière - 75009 Paris - Tél. : 33.(0)1.47.70.81.36 - Fax : 33.(0)1.42.47.05.84

Site : www.boisgirard.com - E-mail : boisgirard@club-internet.fr

VINS DIVERS ET SPIRITUEUX

1	1	bouteille	BENEDICTINE	(vieille)		70 / 100
2	28	bouteilles	CÔTES DU ROUSSILLON	[26 de 1982, 2 de 1981]		30 / 50
3	12	bouteilles	RIESLING	1997		30 / 40
4	Ensemble de	28	bouteilles			
	1	bouteille	RIESLING	1996		
	3	bouteilles	SANCERRE blanc,	1989		
	1	bouteille	SANCERRE blanc,	1964		
	2	bouteilles	SANCERRE rouge,	1978		
	1	bouteille	VOUVRAY	1967		
	2	bouteilles	PINOT GRIS	1973		
	4	bouteilles	PINOT GRIS	1998		
	1	bouteille	MORGON	1980		
	2	bouteilles	ARBOIS Côtes Chaumont, H. Maire			
	1	bouteille	CÔTES-DU-RHÔNE	blanc, Malijay	1994	
	1	bouteille	CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	1988		
	2	bouteilles	FLEURIE	(1976, 1977)		
	6	bouteilles	EDELZWICKER	1997		
	1	bouteille	EDELZWICKER	1995		30 / 50
5	Ensemble de	11	bouteilles			
	2	bouteilles	MORGON G. Jeunemaitre	1989		
	1	bouteille	BROUILLY Moillard Grivot	1996		
	1	bouteille	MORGON L. Bruck	1972		
	3	bouteilles	ECHANSON ROYAL	1953		
	2	bouteilles	JULIENAS G. Jeunemaitre	1989		
	2	bouteilles	BROUILLY G. Jeunemaitre	1989		30 / 40
6	Ensemble de	4	bouteilles			
	1	bouteille	VOUVRAY A. Jamond	1955		
	1	bouteille	SANCERRE	1985		
	2	bouteilles	COTEAUX DU LAYON BEAULIEU	1950 (1 eta)		30 / 40
7	1	bouteille	CALVADOS	Morin		15 / 20
8	3	bouteilles	CHAMPAGNE	Moët et Chandon 1981		60 / 80
9	Ensemble de	5	bouteilles			
	1	bouteille	SANTENAY L. Bruck	1933		
	2	bouteilles	BOURGOGNE Passetougrains	1987		
	2	bouteilles	CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE Bérard	1962		30 / 40

10	Ensemble de	19	bouteilles					50 / 60
	9	bouteilles	RIESLING	L. Scmitt	1989			
	1	bouteille	RIESLING	Radmacher	1959			
	2	bouteilles	TRAMINER	Radmacher	1959			
	1	bouteille	GEWURZTRAMINER	Radmacher	1959			
	4	bouteilles	TOKAY	1989				
	1	bouteille	TOKAY	R. Kieffer				
	1	bouteille	RIESLING	R. Kieffer				

VINS DE BOURGOGNE

11	3	bouteilles	CHABLIS "Vaudésirs",	Nicolas	1929	(1 TLB)		60 / 80
12	5	bouteilles	CHASSAGNE-MONTRACHET	Nicolas	1959	(1 TLB, 1 LB)		110 / 130
13	Ensemble de	6	bouteilles					
	2	bouteilles	POUILLY FUISSE	Nicolas	1959	(LB)		
	1	bouteille	MEURSAULT	Nicolas	1958	(LB)		
	1	bouteille	MEURSAULT	Nicolas	1966			
	1	bouteille	MEURSAULT "Charmes",	Nicolas	1960	(TLB)		
	1	bouteille	CHABLIS "Vaillons",	Nicolas	1959			65 / 75
14	1	bouteille	BONNES-MARES, de Moucheron	1934		(LB)		60 / 70
15	2	bouteilles	CORTON "Clos du Roi",	L. Bruck	1957			50 / 60
16	Ensemble de	6	bouteilles					
	1	bouteille	BEAUNE "Clos des Ursules"	L. Jadot	1954	(LB)		
	1	bouteille	CHEVREY-CHAMBERTIN	L. Bruck	1957			
	1	bouteille	CHEVREY-CHAMBERTIN "Cazetier"	Bruck	1958			
	1	bouteille	GRANDS-ECHEZEAUX	Bruck	1960	(TLB)		
	1	bouteille	SAVIGNY-LES-BEAUNE "Clos des Guettes"	Bruck	1962			
	1	bouteille	COTES DE BEAUNE "Auxey Duresses"	Bruck	1967			100 / 120
17	1	bouteille	BONNES-MARES	Bruck	1959			70 / 80
18	2	bouteilles	GEVREY-CHAMBERTIN "La Combe aux Moines",	L. Max	1959			80 / 90
19	Ensemble de	5	bouteilles					
	2	bouteilles	ALOXE-CORTON Cuvelier	1959	(LB)			
	1	bouteille	CHASSAGNE-MONTRACHET	Renversez & Bernard	1959	(LB)		
	1	bouteille	CHAMBOLLE-MUSIGNY "Les Amoureuses",	A. Bichot	1959	(B)		55 / 65
20	1	bouteille	CORTON	L. Max	1959	(coll abîmée)		40 / 45
21	Ensemble de	6	bouteilles					
	2	bouteilles	MACON Renversez & Bernard	1961	(ea, LB)			
	1	bouteille	AUXEY-DURESSES "Cuvée Boillot",	Hospices de Beaune	1964	(J)		
	1	bouteille	GEVREY-CHAMBERTIN	L. Max	1964	(B)		
	1	bouteille	NUITS-ST-GEORGES	L. Max	1964	(TLB)		
	1	bouteille	CHAMBERTIN "Clos de Bèze",	L. Max	1964	(LB/MB)		70 / 90

22	4	bouteilles	NUITS-ST-GEORGES Dufouleur Frères 1964 (1 SM)	80 / 100
23	Ensemble de 5	bouteilles		
	2	bouteilles	POMMARD Dufouleur Frères 1964 (1 TLB, 1 LB)	
	3	bouteilles	CÔTES-DE-BEAUNE VILLAGES, Dufouleur Frères 1964 (ea)	40 / 50
24	2	bouteilles	VOLNAY Dufouleur Frères 1964	40 / 50
25	4	bouteilles	CHAMBOLLE-MUSIGNY Dufouleur Frères 1964 (2 SM)	80 / 100
26	2	bouteilles	CORTON L. Max 1964 (1 ea, 1 LB)	70 / 80
27	2	bouteilles	VOLNAY "Santenots, Cuvée Jehan de Bassot", Hospices de Beaune 1966	80 / 90
28	2	bouteilles	NUITS-ST-GEORGES Thévenin 1966	40 / 50
29	Ensemble de 6	bouteilles		
	3	bouteilles	CÔTES-DE-NUITS VILLAGES, Thévenin 1966 (1 TLB, 1 LB)	
	1	bouteille	BEAUNE "Grèves", A. Bichot (LB/MB)	
	2	bouteilles	L. Max (SE, SM, LB/MB)	25 / 30
30	11	bouteilles	CHAMBOLLE-MUSIGNY 1979	130 / 150

VINS BLANCS DE BORDEAUX

31	Ensemble de 3	bouteilles		
	2	bouteilles	BARSAC 1952	
	1	bouteille	MOUTON CADET blanc, 1982	15 / 20
32	2	bouteilles	Y DU CH. D'YQUEM, Bordeaux 1962 (1 ea)	140 / 160
34	1	bouteille	CH. D'YQUEM, 1° cru supérieur Sauternes 1982	150 / 170

VINS ROUGES DE BORDEAUX

35	1	bouteille	CH. LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac 1922 (V)	100 / 120
36	1	bouteille	CH. AUSONE, 1° Grand Cru St-Emilion 1922 (V)	60 / 70
37	1	bouteille	CH. MARGAUX, 1° cru Margaux 1945 (TLB)	500 / 530
38	1	bouteille	CH. MARGAUX, 1° cru Margaux 1945 (B)	160 / 200
39	1	bouteille	CH. TROTANOY, Pomerol 1945 (parfaite)	1 000 / 1 200
40	1	bouteille	CH. TROTANOY, Pomerol 1945 (TLB)	850 / 1 000

41	1	bouteille	CH.	TROTANOY,	Pomerol	1945	(V)	170	/	200
42	2	bouteilles	CH.	LARCIS-DUCASSE,	St-Emilion	1945	(1 TLB, 1 LB)	130	/	150
43	2	bouteilles	CH.	BEYCHEVELLE, 4° cru Saint-Julien		1947	(Mise Nicolas, 1 TLB)	210	/	230
44	1	bouteille	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe		1947	(mise Nicolas)	100	/	120
45	1	bouteille	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe		1947	(mise Nicolas, MB)	35	/	40
46	1	bouteille	CH.	HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan	1948	(V)	80	/	100
47	2	bouteilles		PETRUS,	Pomerol	1948	(bonnes)	1 800	/	2 000
48	1	bouteille		PETRUS, Pomerol		1948	(J)	850	/	950
49	2	bouteilles		PETRUS, Pomerol		1948	(1 B, 1 V bouchon rétréci)	430	/	470
50	4	bouteilles	CH.	MONTROSE, 2° cru Saint-Estèphe		1948	(Mise Nicolas, 1 LB, 1 MB, 2 B)	190	/	220
51	2	bouteilles	CH.	LA MISSION-HAUT-BRION, Pessac-Léognan		1948	(B)	220	/	260
52	1	bouteille	CH.	LEOVILLE-LAS-CASES, 2° cru Saint-Julien		1950	(1 V)	110	/	130
53	1	bouteille	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru Saint-Julien		1953	(Mise Nicolas, B)	30	/	35
54	1	bouteille	CH.	L'EVANGILE,	Pomerol	1955	(LB/MB)	90	/	100
55	1	bouteille	CH.	COS-D'ESTOURNEL, 2° cru Saint-Estèphe		1955	(Mise Nicolas, TLB)	40	/	50
56	1	bouteille	CH.	LA MISSION-HAUT-BRION, Pessac-Léognan		1955		800	/	900
57	1	bouteille	CH.	LA MISSION-HAUT-BRION, Pessac-Léognan		1955	(J)	750	/	800
58	1	bouteille	CH.	HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan	1957	(J)	160	/	170
59	1	bouteille	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac		1958		180	/	200
60	2	bouteilles	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac		1958	(TLB)	320	/	360
61	1	bouteille	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac		1958	(MB)	100	/	120
62	4	bouteilles	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac		1958	(B)	240	/	280

63	4	bouteilles	CH.	LATOUR, 1° cru Pauillac 1958 (V dont 1 bouchon descendant)	160 / 180
64	2	bouteilles	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac 1958 (1 LB, 1 B)	420 / 500
65	6	bouteilles	CH.	LE CROCK, Saint-Estèphe 1959 (1 TLB, 3 LB)	180 / 210
66	3	bouteilles	CH.	MARQUIS DE TERME, 4° cru Margaux 1959 (1 TLB SM, 1 LB)	105 / 120
67	2	bouteilles	CH.	LEOVILLE POYFERRE, 2° cru Saint-Julien 1959 (LB)	200 / 220
68	1	bouteille	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru Saint-Julien 1959 (LB)	100 / 120
69	1	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac 1959 (parfaite)	900 / 1 000
70	1	bouteille	CH.	LA MISSION-HAUT-BRION, Pessac-Léognan 1959	850 / 950
71	1	bouteille	CH.	LA MISSION-HAUT-BRION, Pessac-Léognan 1959 (J)	800 / 900
72	1	bouteille	CH.	TALBOT, 4° cru Saint-Julien 1959 (LB)	75 / 80
73	1	bouteille	CH.	TALBOT, 4° cru Saint-Julien 1959 (LB)	35 / 40
74	2	bouteilles	CH.	AUSONE, 1° Grand Cru St-Emilion 1960 (1 LB/MB, 1 MB)	120 / 140
75	1	bouteille	CH.	MARGAUX, 1° cru Margaux 1960 (LB)	150 / 170
76	1	bouteille	CH.	MARGAUX, 1° cru Margaux 1960 (B)	60 / 70
77	3	bouteilles	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac 1962 (1 LB, 1 B, 1 V et)	210 / 240
78	1	bouteille	CH.	MARGAUX, 1° cru Margaux 1963 (LB/MB)	70 / 80
79	3	bouteilles	CH.	MARQUIS DE TERME, 4° cru Margaux 1964 (1 J, 2 TLB dt 1 mill sur le bouchon)	45 / 60
80	10	bouteilles	CH.	L'HERMITAGE, St-Emilion 1964 (6 MB, 2 B, 2 V)	170 / 200
81	1	bouteille	CH.	PICHON-LONGUEVILLE-COMTESSE, 2° cru Pauillac 1964	70 / 75
82	1	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac 1964 (es)	140 / 150

83	3	bouteilles	CH.	MARQUIS DE TERME, 4° cru Margaux	1965	(1 B)	45 / 60
84	5	bouteilles	CH.	HAUT-BRION, 1° cru Pessac-Léognan	1966	(TLB, 1 eta, 1 ea, 2 cla)	750 / 850
85	1	magnum	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1966	(B)	150 / 180
86	2	bouteilles	CH.	BEAUSEJOUR DUFFAU, 1° Grand Cru St-Emilion	1966		40 / 45
87	Ensemble de 10	bouteilles					
	2	bouteilles	CH.	DU VIEUX CHÊNE, Bordeaux	1972		
	1	bouteille		BORDEAUX "L'Ancêtre",			
	2	bouteilles	CH.	BONIS, Saint-Estèphe	1966	(Mise Barrière, 1 MB, 1 B)	
	4	bouteilles	CH.	LA COURONNE, Pauillac	1966		
	1	bouteille	CH.	MAGNAN LA GAFFELIERE, St-Emilion	1959	(Mise Giraud & Haubourdin, B)	
							75 / 90
88	1	bouteille	CH.	AUSONE, 1° Grand Cru St-Emilion	1967		65 / 70
89	4	bouteilles	CH.	HAUT-BRION, 1° cru Pessac-Léognan	1969	(1 B, 1 V)	300 / 350
90	Ensemble de 6	bouteilles					
	2	bouteilles	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru Saint-Julien	1969		
	1	bouteille	CH.	LEOVILLE-LAS-CASES, 2° cru Saint-Julien	1969		
	1	bouteille	CH.	BEAUSEJOUR DUFFAU, 1° Grand Cru St-Emilion	1970		
	1	bouteille	CH.	MOUTON BARON PHILIPPE, 5° cru Pauillac	1971	(B)	
	1	bouteille	CH.	CLERC MILON, 5° cru Pauillac	1971	(LB)	100 / 120
91	1	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1970		110 / 130
92	10	bouteilles	CH.	LA FLEUR-PETRUS, Pomerol	1970	(2 J)	700 / 800
93	1	magnum	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1970	(B)	90 / 110
94	4	bouteilles	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1971	(1 TLB, 2 LB)	440 / 480
95	4	bouteilles	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1981		600 / 640
96	2	bouteilles	CH.	GISCOURS, 3° cru Margaux	1971		45 / 50
97	3	bouteilles	CH.	PICHON-LONGUEVILLE-COMTESSE, 2° cru Pauillac	1971	(1 J)	125 / 135
98	3	bouteilles	CH.	LA LAGUNE, 3° cru Haut-Médoc	1971		60 / 65

99	1	magnum	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1973 (V)		80 / 100
100	9	bouteilles	CH.	CORBIN-MICHOTTE, grand cru St-Emilion	1975 (4 TLB, 2 B)		70 / 90
101	Ensemble de 6	bouteilles					
	1	bouteille	CH.	BEAUSEJOUR DUFFAU, 1° Grand Cru	St-Emilion 1974		
	1	bouteille	CH.	GRAND PUY DUCASSE, 5° cru	Pauillac 1975		
	1	bouteille	CH.	MALARTIC-LAGRAVIERE, Pessac-Léognan	1976		
	1	bouteille	CH.	LA LAGUNE, 3° cru	Haut-Médoc 1976		
	1	bouteille	CH.	SMITH-HAUT-LAFITTE, Pessac-Léognan	1977		
	1	bouteille	CH.	LAGRANGE, 3° cru	Saint-Julien 1978 (B)		80 / 90
102	5	bouteilles	CH.	COS-D'ESTOURNEL, 2° cru Saint-Estèphe	1976 (2 J)		150 / 175
103	5	bouteilles	CH.	PICHON-LONGUEVILLE-COMTESSE, 2° cru Pauillac	1976		
	(1 J, 1 TLB)						100 / 125
104	3	bouteilles	CH.	GRAND PUY LACOSTE, 5° cru Pauillac	1976		55 / 60
105	1	bouteille	CH.	HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan 1976		110 / 120
106	10	bouteilles	CH.	PICHON-LONGUEVILLE-COMTESSE, 2° cru Pauillac	1977 (2 J)		250 / 300
107	Ensemble de 2	magnums					
	1	magnum	CH.	LA LAGUNE, 3° cru	Haut-Médoc 1978 (LB/MB)		
	1	magnum	CH.	DUHART-MILON, 4° cru	Pauillac 1992		35 / 50
108	4	bouteilles	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru Saint-Julien	1978 (1 TLB)		90 / 100
109	5	bouteilles	CH.	PRIEURE-LICHINE, 4° cru	Margaux 1978 (MB, 1 SE)		30 / 40
110	12	bouteilles	CH.	PICHON-LONGUEVILLE COMTESSE, 2° cru Pauillac	1978		
	(8 et, 3 J, 3 TLB, 2 LB, 1 MB) cb						600 / 720
111	Ensemble de 6	bouteilles					
	1	bouteille	CH.	GRAND PUY DUCASSE, 5° cru	Pauillac 1978		
	1	bouteille	CH.	LAGRANGE, 3° cru	Saint-Julien 1978		
	1	bouteille	CH.	SMITH-HAUT-LAFITTE, Pessac-Léognan	1978		
	1	bouteille	CH.	LARCIS-DUCASSE, St-Emilion	1979		
	1	bouteille	CH.	SMITH-HAUT-LAFITTE, Pessac-Léognan	1979		
	1	bouteille	CH.	LANGOA-BARTON, 3° cru	Saint-Julien 1979		80 / 90
112	3	bouteilles	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1979		270 / 300
113	3	bouteilles	CH.	BEYCHEVELLE, 4° cru Saint-Julien	1979		60 / 75
114	6	bouteilles	CH.	PICHON LONGUEVILLE-BARON, 2° cru Pauillac	1979 (1 eta)		80 / 90
115	4	bouteilles	CH.	BRANE-CANTENAC, 2° cru	Margaux 1979		80 / 90
116	5	bouteilles	CH.	LATOURE, 1° cru	Pauillac 1980		500 / 550

117	2	bouteilles	CH.	LEOVILLE-LAS-CASES, 2° cru Saint-Julien	1980		50 / 60
118	1	bouteille	CH.	HAUT-BRION, 1° cru Pessac-Léognan	1980		90 / 100
119	Ensemble de 6	bouteilles					
	2	bouteilles	CH.	DASSAULT, Grand Cru	St-Emilion	1980	
	1	bouteille	CH.	LEOVILLE BARTON, 2° cru	Saint-Julien	1980	
	1	bouteille	CH.	LA LAGUNE, 3° cru	Haut-Médoc	1980	
	1	bouteille	CH.	BRANE-CANTENAC, 2° cru	Margaux	1980	
	1	bouteille	CH.	LA LAGUNE, 3° cru	Haut-Médoc	1999	90 / 110
120	1	bouteille	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1981		150 / 170
121	2	bouteilles	CH.	LEOVILLE BARTON, 2° cru	Saint-Julien	1981	45 / 50
122	2	bouteilles	CH.	CHEVAL-BLANC, 1° Grand Cru	St-Emilion	1981	220 / 240
123	1	bouteille	CH.	PICHON-LONGUEVILLE-COMTESSE, 2° cru	Pauillac	1981	35 / 40
124	1	bouteille	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1981 (TLB)		75 / 80
125	Ensemble de 6	bouteilles					
	1	bouteille	CH.	LES GRANDES MURAILLES,	St-Emilion	1981	
	1	bouteille	CH.	LA LAGUNE, 3° cru	Haut-Médoc	1981	
	1	bouteille	CH.	LARCIS-DUCASSE,	St-Emilion	1982	
	1	bouteille	CH.	MACCARTHY-MOULA, Saint-Estèphe		1983	
	1	bouteille	CH.	LE PRIEURE, St-Emilion		1983	
	1	bouteille	CH.	DASSAULT, Grand Cru	St-Emilion	1983	80 / 100
126	12	bouteilles	CH.	LA LAGUNE, 3° Cru	Haut-Médoc	1982	cb 480 / 540
127	12	bouteilles	CH.	LA LAGUNE, 3° Cru	Haut-Médoc	1982	cb 480 / 540
128	5	bouteilles	CH.	PRIEURE-LICHINE, 4°cru	Margaux	1982	(1 TLB) 125 / 150
129	2	bouteilles	CH.	TALBOT, 4° cru	Saint-Julien	1982	140 / 160
130	3	bouteilles	CH.	DAUZAC, 5° cru	Margaux	1982	55 / 60
130bis	12	bouteilles	CH.	TROPLONG-MONDOT, Grand Cru	St-Emilion	1982	cb 500 / 550
131	1	magnum	CH.	PICHON-LONGUEVILLE COMTESSE, 2° cru	Pauillac	1983	120 / 130
132	8	bouteilles	CH.	CORBIN-MICHOTTE, grand cru	St-Emilion	1983	100 / 110
133	Ensemble de 16	bouteilles					
	bouteilles		CH.	GRAND PEY LESCOURS, St-Emilion	1984	(4 SE, 4 eta)	
	1	bouteille	CH.	DE LESCOUR, 2000			
	1	bouteille	CH.	SEGONNES, Margaux	1990		
	5	bouteilles	CH.	ENCLOS HAUT MAZEYRES,	Pomerol	1975 (2 SE)	80 / 100
134	1	bouteille	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	1984	85 / 90

135	Ensemble de 6 bouteilles	CH.	D'ISSAN, 4° cru Margaux	1984			
	2 bouteilles	CH.	GISCOURS, 3° cru Margaux	1985			
	1 bouteille	CH.	GRAND PUY DUCASSE, 5° cru Pauillac	1986			
	2 bouteilles	CH.	DESMIRAIL, Margaux	1989		75 / 90	
136	2 bouteilles	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru Saint-Julien	1985		85 / 95	
137	12 bouteilles	CH.	PRIEURE-LICHINE, 4° cru Margaux	1986	cb	240 / 300	
138	6 magnums	CH.	LYNCH-BAGES, 5° cru Pauillac	1986	cb	660 / 720	
139	12 bouteilles	CH.	LA LAGUNE, 3° Cru Haut-Médoc	1986	cb	400 / 450	
140	Ensemble de 11 bouteilles		Mise de la Baronnie	1985			
	3 bouteilles		LE PARVIS, St-Emilion	1986		30 / 40	
	8 bouteilles						
141	12 bouteilles		Mise de la Baronnie	1986		50 / 60	
142	12 bouteilles	CH.	HAUT-BRION, 1° cru Pessac-Léognan	1987	cb	1 200 / 1 320	
143	3 bouteilles	CH.	L'EVANGILE, Pomerol	1987		60 / 65	
144	2 bouteilles	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru Pauillac	1987		200 / 220	
145	1 double-magnum	CH.	DE LA RIVIERE, Fronsac	1988		35 / 40	
146	1 bouteille	CH.	LEOVILLE-LAS-CASES, 2° cru Saint-Julien	1988		65 / 70	
147	2 bouteilles	CH.	CALON-SEGUR, 3° cru Saint-Estèphe	1988		90 / 100	
148	Ensemble de 6 bouteilles						
	1 bouteille	CH.	LANGOA-BARTON, 3° cru Saint-Julien	1988			
	3 bouteilles	CH.	LE PRIEURE,	1988			
	1 bouteille	CLOS	FOURTET, 1° Grand Cru St-Emilion	1988		100 / 120	
	1 bouteilles	CH.	LARCIS-DUCASSE, St-Emilion	1987			
149	5 bouteilles	CH.	PAVIE, 1° grand cru St-Emilion	1989		225 / 250	
150	5 bouteilles	CH.	DUCRU-BEAUCAILLOU, 2° cru Saint-Julien	1989		225 / 250	
151	3 bouteilles	CH.	COS-D'ESTOURNEL, 2° cru Saint-Estèphe	1989		180 / 210	
152	4 bouteilles	CH.	LEOVILLE POYFERRE, 2° cru Saint-Julien	1989		180 / 200	
153	7 bouteilles	CH.	BRANAIRE-DUCRU, 4° cru Saint-Julien	1989	(ea)	210 / 245	
154	1 bouteille	CH.	LEOVILLE-LAS CASES, 2° cru Saint-Julien	1989		70 / 75	
155	2 bouteilles	CH.	PAPE-CLEMENT, Pessac-Léognan	1989		90 / 100	

156	3	bouteilles	CH.	D'ISSAN, 4° cru	Margaux	1989	60 / 65
157	2	bouteilles	CH.	PICHON LONGUEVILLE-BARON, 2° cru	Pauillac	1989	160 / 180
158	2	bouteilles	CH.	GRUAUD-LAROSE, 2° cru	Saint-Julien	1989	90 / 100
159	Ensemble de bouteilles	12	bouteilles	Mise de la Baronnie		1989	
	6	bouteilles		Mise de la Baronnie		1988	
	1	bouteille		Mise de la Baronnie		1983	40 / 50
	1	bouteille		LE PARVIS,	St-Emilion	1990	
160	8	bouteilles		Mise de la Baronnie		1990	30 / 40
161	5	bouteilles	CH.	BRANE-CANTENAC, 2° cru	Margaux	1990	190 / 210
162	Ensemble de 1 bouteille 1 bouteille 1 bouteille 1 bouteille 1 bouteille 1 bouteille 1 bouteille	7	bouteilles	LA LAGUNE, 3° Cru	Pauillac	1981	
			CH.	PAVIE, 1° grand cru	St-Emilion	1987	
			CH.	BRANAIRE-DUCRU, 4° cru	Saint-Julien	1988	
			CH.	LA TOUR HAUT-BRION, 1° cru	Pessac-Léognan	1998	
			CH.	DUHART-MILON, 4° cru	Pauillac	1993	
			CH.	DUHART-MILON, 4° cru	Pauillac	1990	
				LES BRÛLIERES DE BEYCHEVELLE,	Haut-Médoc	1990	130 / 150
163	6	bouteilles	CH.	DUHART-MILON, 4° cru	Pauillac	1991	80 / 90
164	3	bouteilles	CH.	CLOS FOURTET, 1° grand cru	St-Emilion	1991	75 / 90
165	11	bouteilles	CH.	LE BON PASTEUR,	Pomerol	1992	155 / 175
166	2	bouteilles	CH.	LAFITE-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	1992	260 / 300
167	6	bouteilles	CH.	MOUTON-ROTHSCHILD, 1° cru	Pauillac	1993 cb	600 / 660
168	12	bouteilles	CH.	DUCRU-BEAUCAILLOU, 2° cru	Saint-Julien	1995 cb	720 / 780
169	4	bouteilles		PETRUS,	Pomerol	1997	1 720 / 1 880
170	2	bouteilles	CH.	BEYCHEVELLE, 4° cru	Saint-Julien	2001	45 / 50

ORDRE D'ACHAT

ABSENTEE BID FORM

Paris - Drouot-Richelieu

LUNDI 19 OCTOBRE 2009

Salle 2 - 14 h 30

Nom et Prénom Name and first name (block letters)		
Adresse Address		
Téléphone Phone	Bur. / Office _____ Dom. / Home _____	E-mail _____

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read the conditions of sale printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium and taxes).

Coordonnées bancaires (RIB) : Banque..... Code guichet..... N° de compte.....
Required bank references and account number.

Adresse banque / Bank address.....

Tél. / Phone..... Personne à contacter / Whom to contact.....

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS TOP BILD OF BID IN EURO

A renvoyer à / Please mail to :

Date :
Signature
obligatoire :
Required
signature :

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant la vente.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

CONDITIONS DE VENTE ET ENCHÈRES

Boisgirard & Associés est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Boisgirard & Associés** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre **Boisgirard & Associés** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Boisgirard & Associés** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents. Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à la description. Le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif, notamment en ce qui concerne les œuvres encadrées.

c) Les indications données par **Boisgirard & Associés** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ainsi que verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de **Boisgirard & Associés**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Boisgirard & Associés se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Boisgirard & Associés se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Boisgirard & Associés**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente.

Toutefois **Boisgirard & Associés** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Boisgirard & Associés ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

d) **Boisgirard & Associés** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Boisgirard & Associés** aura accepté.

Si **Boisgirard & Associés** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Boisgirard & Associés ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Boisgirard & Associés** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) **Boisgirard & Associés** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Boisgirard & Associés se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation **Boisgirard & Associés** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Boisgirard & Associés**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Boisgirard & Associés** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Boisgirard & Associés** ne pourra engager leur responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Boisgirard & Associés** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Boisgirard & Associés**.

4 - Prémption de l'Etat français

L'Etat français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Boisgirard & Associés ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption pour l'Etat français.

5 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :

Les frais seront dégressifs par tranche et par lot, de 20 % + 3,92 % de TVA (soit 23,92% TTC) jusqu'à 350000 Euros, et de 13,50 % + TVA (soit 16,15 % TTC) au-delà de 350000 Euros.

Ces frais seront précisés avant la vente.

En cas de règlement par Carte Bleue étrangère, la Maison de Vente **Boisgirard & Associés** facturera 1 % en sus du montant de l'adjudication.

2) Les lots précédés d'un * seront assujettis à la TVA supplémentaire de 5,5 % s'ils restent en France ou sur la C.E.E.

Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un *).

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

- L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 3 000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français et 7 600 Euros pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

- par chèque ou virement bancaire.

- par carte de crédit : VISA - MASTERCARD.

b) **Boisgirard & Associés** sera autorisé à reproduire sur le procès verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de **Boisgirard & Associés** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Boisgirard & Associés** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Boisgirard & Associés**, dans l'hypothèse du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Boisgirard & Associés** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Boisgirard & Associés** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points.

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance.

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Boisgirard & Associés se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Boisgirard & Associés se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

Il est vivement demandé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement le plus rapide possible de leurs achats, afin de limiter les frais de stockage qui sont à leur charge. L'entreposage des lots ne saurait engager en aucune façon la responsabilité de la SVV **Boisgirard & Associés**.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot, dont les frais sont à la charge des acheteurs.

Tout lot non vendu et, non retiré dans le mois qui suit la vente, sera placé au garde-meuble. Frais à la charge du propriétaire.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Boisgirard & Associés est propriétaire du droit de reproduction de leur catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre **Boisgirard & Associés** dispose d'une dérogation légale leur permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de **Boisgirard & Associés** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

7 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

8 - Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

en partenariat avec :



Maison de ventes aux enchères
40 - 42, rue Gioffredo - 06000 Nice
Tél. 33 (0)4 93 80 04 03 - Fax : 33 (0)4 93 13 93 45
E-mail : boisgirard-nice@wanadoo.fr